

Theratechnologies présente ses résultats financiers et une mise à jour concernant ses activités commerciales pour le premier trimestre de 2023

Avril 12, 2023

- Hausse de 7 % des revenus consolidés au premier trimestre de 2023, soutenue par la croissance de 9 % des revenus tirés d'EGRIFTA SV^{MD} et la croissance de 5 % des revenus tirés de Trogarzo^{MD}
- Dépôt du protocole révisé concernant l'essai clinique de phase I pour le sudocétaxel zendusortide (TH1902) prévu d'ici la fin avril
- Prévisions de revenus pour l'exercice 2023 confirmées dans une fourchette de 90 millions de dollars à 95 millions de dollars; croissance du portefeuille de produits commercialisés de l'ordre de 13 % à 19 %

MONTRÉAL, 12 avr. 2023 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies inc. (« Theratechnologies », ou la « Société ») (TSX : TH) (NASDAQ : THTX), société biopharmaceutique dont les activités sont axées sur le développement et la commercialisation de traitements novateurs, a présenté aujourd'hui les faits saillants commerciaux et les résultats financiers pour son premier trimestre de l'exercice 2023 clos le 28 février 2023 (le « premier trimestre de l'exercice 2023 », ou « T1 2023 »). Sauf indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars américains.

« Le premier trimestre de 2023, qui a commencé pour nous le 1^{er} décembre 2022, a été touché par notre décision de suspendre volontairement le recrutement de patients pour notre essai clinique de type " panier " portant sur le TH1902. Après l'étude des conseils d'experts du comité consultatif scientifique, le 22 mars, un accord a été trouvé concernant la meilleure voie à suivre, et le protocole modifié devrait être soumis à la FDA d'ici la fin avril. Le comité consultatif scientifique a approuvé notre évaluation selon laquelle les trois changements clés requis comprennent un ajustement du schéma posologique du TH1902 pour le patient, la restriction des types de tumeurs en fonction des résultats actuels, ainsi que des critères affinés de sélection des patients pour l'essai. Nous avons hâte de reprendre le recrutement de patients et nous tiendrons le marché informé de nos progrès au fur et à mesure. Nous restons fermement déterminés à mener à bien ce programme d'oncologie prometteur grâce à une approche sensible et échelonnée pour le développement de médicaments. Une fois de retour en clinique, nous estimons que nous serons en bonne position pour accélérer les démarches auprès des partenaires potentiels », a déclaré M. Paul Lévesque, président et chef de la direction.

« La croissance de nos revenus au premier trimestre a subi l'incidence des niveaux variables des stocks dans les pharmacies spécialisées et doit être comparée à un premier trimestre de 2022 exceptionnellement bon. Cependant, au premier trimestre de 2023, les recrutements de nouveaux patients, un indicateur clé pour nos revenus, ont largement devancé ceux du premier trimestre de 2022 et laissent prévoir une meilleure performance pour le reste de notre exercice. Conformément à notre objectif déjà déclaré de dégager un BAIIA ajusté positif d'ici la fin de l'exercice, nous nous efforcerons de gérer rigoureusement nos dépenses sans que cela n'affecte nos revenus », a conclu M. Lévesque.

Revenus du premier trimestre de 2023

(en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les 28 février		Variation
	2023	2022	
Ventes nettes d'EGRIFTA ^{MD} et d'EGRIFTA SV ^{MD}	12 711	11 704	8,6 %
Ventes nettes de Trogarzo ^{MD}	7 197	6 853	5,0%
Revenus	19 908	18 557	7,3%

Faits saillants récents :

Parcours de développement du sudocétaxel zendusortide (« TH1902 »)

Le 1^{er} décembre 2022, Theratechnologies a annoncé sa décision de suspendre volontairement le recrutement de patients à son essai clinique de phase 1 portant sur le TH1902, le principal conjugué peptide-médicament (le « CPM ») expérimental de la Société pour le traitement de cancers exprimant la sortiline.

Après l'arrêt volontaire, la Société a mis sur pied un comité consultatif scientifique afin de l'aider à déterminer la meilleure voie à suivre pour la mise au point du TH1902. Le 22 mars, une réunion s'est tenue avec plusieurs oncologues médicaux de partout aux États-Unis qui sont des experts réputés dans l'ensemble du cycle de développement de médicaments oncologiques.

Theratechnologies a présenté les données précliniques et cliniques recueillies à ce jour au comité consultatif scientifique, qui a effectué des recommandations pour modifier la fréquence d'administration, la sélection des types de tumeurs et affiner les critères de recrutement des patients, en vue d'améliorer encore davantage nos chances de succès. La Société finalise actuellement les ajustements au protocole et prévoit de les soumettre à la FDA avant la fin avril 2023.

Conformément à l'objectif de 2023 de la Société de générer un BAIIA ajusté positif d'ici la fin de l'exercice, tous les nouveaux investissements dans le TH1902 seront échelonnés. Une fois que l'essai clinique de phase 1 aura repris, Theratechnologies évaluera également des partenariats potentiels pour le TH1902.

Modification à la facilité d'emprunt à terme conclue avec des membres du même groupe que Marathon Asset Management

Le 28 février, la Société a annoncé qu'elle avait conclu la première modification à sa convention de crédit datée du 20 juillet 2022 (la « facilité d'emprunt ») avec certains fonds et comptes pour lesquels Marathon Asset Management LP agit à titre de gestionnaire de placements (collectivement, « Marathon »).

La Société et Marathon ont convenu de modifier les modalités de la facilité d'emprunt en retirant la condition de soumettre à la FDA les résultats de l'étude portant sur les facteurs humains à l'égard d' *EGRIFTA SV^{MD}* afin de permettre à la Société d'accéder à la deuxième tranche de 20 millions de dollars américains de la facilité d'emprunt et en permettant l'inclusion d'une note sur la continuité de l'exploitation dans le rapport de l'auditeur aux actionnaires pour l'exercice clos le 30 novembre 2022 sans déclencher un cas de défaut.

Ces modifications ont été conclues en contrepartie de l'émission d'un nombre total de 5 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires (les « bons de souscription de Marathon ») en faveur de Marathon. Chaque bon de souscription de Marathon donne à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société au prix de 1,45 \$ US par action jusqu'au 27 février 2030.

Conférence on Retroviruses and Opportunistic Infections (« CROI »)

Le 22 février, Theratechnologies a annoncé une présentation à la 30^e *Conférence on Retroviruses and Opportunistic Infections* (« CROI »), au cours de laquelle elle a mis en évidence de nouvelles données démontrant une amélioration du syndrome métabolique chez les personnes vivant avec le VIH. La présentation a démontré une association entre la réduction de l'excès de gras viscéral abdominal et la diminution de la prévalence du syndrome métabolique avec le traitement avec tésamoréline. Ces données additionnelles s'ajoutent à celles qui mettent en évidence l'utilité potentielle de la tésamoréline dans la lutte contre le syndrome métabolique ainsi qu'à la recherche sur la stéatose hépatique.

American Association for Cancer Research (« AACR »)

Le 14 mars, après la fin du premier trimestre, Theratechnologies a annoncé qu'elle donnera trois présentations lors du congrès annuel de l' *American Association for Cancer Research* (« AACR »), le 18 avril 2023. Ces nouvelles données, qui seront communiquées dans le cadre de trois séances de présentation d'affiches, mettent en évidence un effet synergique du TH1902 en association avec le ligand de la protéine 1 de mort cellulaire programmée (le « PD-L1 »), un traitement à base d'inhibiteurs de point de contrôle utilisé chez un modèle murin de mélanome; une forte expression du récepteur de la sortiline (le « SORT1 ») dans divers types de tumeurs par rapport aux tissus sains; et une justification pour l'utilisation du TH1902 comme approche thérapeutique potentielle dans le traitement du cancer du sein triple négatif (le « CSTN ») SORT1 positif et des cancers du sein HER2 positifs.

Prévisions de revenus pour 2023

La Société a confirmé les prévisions de revenus de l'exercice 2023 dans l'ordre de 90 à 95 millions de dollars, ce qui représentera une croissance de 13 % à 19 % par rapport à l'exercice 2022.

Faits saillants financiers du premier trimestre de l'exercice 2023

Les résultats financiers présentés dans le présent communiqué de presse sont tirés du rapport de gestion et des états financiers consolidés intermédiaires (les « états financiers intermédiaires ») de la Société pour le trimestre clos le 28 février 2023 (le « premier trimestre de l'exercice 2023 »), lesquels ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le rapport de gestion et les états financiers intermédiaires sont disponibles au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et au www.theratech.com. Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans le présent communiqué de presse sont présentés en dollars américains et les termes clés ont le sens qui leur est attribué dans notre rapport de gestion.

Revenus

Les revenus consolidés se sont chiffrés à 19 908 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2023, contre 18 557 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, représentant ainsi une hausse de 7,3 %.

Pour le premier trimestre de l'exercice 2023, les ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* ont atteint 12 711 000 \$, contre 11 704 000 \$ au premier trimestre de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 8,6 %. La hausse des ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* est principalement attribuable à un nombre accru de ventes unitaires et à un prix de vente net plus élevé, mais a été contrebalancée par une hausse des remises aux régimes publics.

Pour le premier trimestre de l'exercice 2023, les ventes de Trogarzo^{MD} se sont chiffrées à 7 197 000 \$, contre 6 853 000 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2022, soit une hausse de 5,0 %. Au premier trimestre de 2023, les ventes unitaires de Trogarzo^{MD} ont enregistré une hausse minimale et ont été avantagées par un prix de vente net plus élevé et par des remises gouvernementales et une facturation interne plus favorables.

Coût des ventes

Le coût des ventes s'est établi à 4 693 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2023, contre 6 099 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2022. Pour le premier trimestre de l'exercice 2022, le coût des ventes tient compte d'une charge d'amortissement de 1 221 000 \$ liée au règlement d'obligations futures, qui a été comptabilisé à titre d'« autre actif » dans l'état consolidé de la situation financière. L'autre actif ayant été entièrement amorti au premier semestre de l'exercice 2022, cette charge était nulle pour le premier trimestre de l'exercice 2023.

Le coût des produits vendus a diminué pour s'établir à 4 693 000 \$, contre 4 878 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le coût des produits vendus pour le premier trimestre de l'exercice précédent était plus élevé en raison d'un ajustement apporté au coût des produits vendus pour le Trogarzo en Europe au titre de la provision pour remises au gouvernement français.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement se sont chiffrés à 9 356 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2023, comparativement à 8 003 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2022. L'augmentation au cours du premier trimestre de l'exercice 2023 est essentiellement attribuable aux charges liées à la production des lots de validation d'EBI (536 000 \$) et aux charges de 838 000 \$ liées à la production de lots cliniques de TH1902. Les autres dépenses de projet comprennent les dépenses liées à l'étude portant sur les facteurs humains liés à l' *EGRIFTA SV*^{MD} ainsi que celles liées à l'essai clinique de phase 1 portant sur le TH1902.

Frais de vente

Les frais de vente se sont élevés à 6 814 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2023, contre 7 807 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2022, soit une baisse de 12,7 %.

La diminution des frais de vente s'explique essentiellement par la décision de sortir du marché européen en 2022, en partie contrebalancée par la hausse des dépenses aux États-Unis.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 4 452 000 \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2023, contre 4 368 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2022. Cette légère hausse est attribuable à un essor généralisé des activités reflétant la croissance de notre entreprise en Amérique du Nord qui découle de l'intégration de notre équipe sur le terrain en 2022 et est compensée par la baisse des dépenses en Europe.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont chiffrées à 4 940 000 \$ pour le trimestre clos le 28 février 2023, contre 1 285 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation des charges financières nettes est principalement attribuable à la perte sur la modification de la dette de 2 650 000 \$ liée à l'émission des bons de souscription de Marathon en lien avec les modifications à la convention de crédit, ainsi qu'à la hausse des charges d'intérêts sur la dette à long terme de la Société en raison de la nouvelle facilité d'emprunt conclue au troisième trimestre de l'exercice 2022.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté s'est établi à (3 892 000) \$ pour le premier trimestre de l'exercice 2023, comparativement à (4 094 000) \$ pour la période correspondante de 2022. Au premier trimestre de 2023, le BAIIA ajusté a subi l'incidence négative de certains coûts de production, à savoir des charges liées à la production des lots de validation d'EBI de 536 000 \$ et des charges de 838 000 \$ liées à la production de lots de TH1902. Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis – Rapprochement du BAIIA ajusté » ci-après pour obtenir une description de la composition de cette mesure et un rapprochement avec la perte nette pour les périodes visées.

Perte nette

Compte tenu des variations des revenus et des charges susmentionnées, nous avons inscrit une perte nette de 10 443 000 \$, soit 0,11 \$ par action, pour le premier trimestre de l'exercice 2023, en comparaison d'une perte nette de 9 032 000 \$, soit 0,09 \$ par action, pour le premier trimestre de l'exercice 2022.

Situation financière, situation de trésorerie et sources de financement

Incertitude quant à la continuité de l'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires, il incombe à la direction d'identifier tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des événements ou des conditions, considérés collectivement, indiquent que la Société pourrait ne pas être en mesure d'honorer ses obligations à leur échéance pendant une période d'au moins 12 mois à compter du 28 février 2023. Si la Société conclut que des événements ou des conditions jettent un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle doit évaluer si les plans élaborés pour atténuer ces événements ou conditions permettront de lever tout doute important éventuel.

Pour le trimestre clos le 28 février 2023, la Société a inscrit une perte nette de 10 443 000 \$ (9 032 000 \$ en 2022) et enregistré des flux de trésorerie d'exploitation positifs de 2 361 000 \$ (42 000 \$ en 2022). Au 28 février 2023, le total des passifs courants dépassait le total des actifs courants de la Société. Les billets non garantis de premier rang convertibles en circulation de 27 467 000 \$ de la Société viennent à échéance en juin 2023 (se reporter à la note 7 afférente aux états financiers intermédiaires), ce qui obligera la Société à utiliser son solde de trésorerie et à prélever la tranche 2 de l'emprunt (selon la définition énoncée à la note 18 afférente aux états financiers consolidés annuels au 30 novembre 2022) au titre de sa facilité d'emprunt pour rembourser le principal et les intérêts courus sur celle-ci. La facilité d'emprunt est disponible en quatre tranches qui comportent diverses clauses restrictives, y compris des clauses portant sur le seuil minimum de liquidités selon lesquelles la Société doit conserver des soldes importants de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme admissibles dans des comptes prédéterminés, ce qui restreint la gestion de ses liquidités (se reporter aux notes 18 et 24 afférentes aux états financiers consolidés annuels au 30 novembre 2022). Des jalons opérationnels et des cibles de revenus obligatoires doivent aussi être respectés pour que la Société se conforme aux modalités de la facilité d'emprunt ou puisse effectuer des prélèvements aux termes des diverses tranches.

L'évaluation de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation pendant une période d'au moins 12 mois à compter du 28 février 2023 nécessite de poser des jugements importants et est tributaire de sa capacité à accroître ses revenus et à gérer ses charges de manière à générer des flux de trésorerie d'exploitation positifs suffisants et (ou) à trouver d'autres sources de financement afin de respecter l'ensemble des clauses restrictives de sa facilité d'emprunt, notamment l'obtention de l'approbation par la FDA de sa formulation F8 de la tésamoréline au plus tard le 31 mars 2024 et (ou) à obtenir le soutien continu de son prêteur. Le 27 février 2023, le prêteur a retiré la condition de soumettre à la FDA les résultats de l'étude de validation portant sur les facteurs humains au plus tard le 30 juin 2023 aux fins de l'accès à la tranche 2 de l'emprunt aux termes de la facilité d'emprunt (se reporter à la note 30 afférente aux états financiers consolidés annuels au 30 novembre 2022). La direction est d'avis que ses plans respectent toutes les autres clauses restrictives de la facilité d'emprunt pour lui permettre de prélever la tranche 2 de l'emprunt, de rembourser tous les billets non garantis de premier rang convertibles échéant le 30 juin 2023 et de respecter les clauses restrictives dans un avenir prévisible. Cependant, rien ne garantit que les plans de la direction se concrétiseront, puisque certains éléments de ces plans sont hors de son contrôle et ne

peuvent être prédicts à l'heure actuelle. Si les plans de la direction ne se concrétisent pas, la Société pourrait être forcée de réduire ou de reporter des dépenses et des entrées d'immobilisations, de chercher à mobiliser du financement par l'émission de titres de capitaux propres ou d'obtenir des dispenses de ces clauses restrictives auprès du prêteur, si possible. La mobilisation de capitaux propres additionnels est tributaire de la conjoncture du marché. C'est pourquoi il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions qui jettent un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

En outre, la facilité d'emprunt comprend une clause restrictive qui interdit l'inclusion d'un paragraphe explicatif sur la continuité de l'exploitation dans le rapport annuel du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant, mais le 27 février 2023, le prêteur a modifié la facilité d'emprunt de manière à ne pas tenir compte de l'exercice clos le 30 novembre 2022. L'emprunt à terme a été reclassé du passif courant, au 30 novembre 2022, au passif non courant en date du 28 février 2023 par suite de la dispense reçue au premier trimestre. Rien ne garantit que le prêteur acceptera de modifier la facilité d'emprunt ou d'accorder une dispense pour d'autres manquements éventuels aux clauses restrictives, le cas échéant.

Les états financiers intermédiaires ont été préparés selon l'hypothèse que la Société poursuivra son exploitation, laquelle suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs et des passifs ainsi que des charges présentées qui pourraient résulter de la résolution de cette incertitude et qui pourraient s'imposer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée aux fins des présents états financiers intermédiaires. Si la Société devait se trouver dans l'impossibilité de poursuivre son exploitation, une dépréciation significative de la valeur comptable des actifs de la Société, immobilisations incorporelles comprises, pourrait être nécessaire.

Analyse des flux de trésorerie

À la clôture du premier trimestre de l'exercice 2023, la trésorerie, les placements obligataires et les fonds du marché monétaire totalisaient 29 156 000 \$. La trésorerie disponible est investie dans des titres à revenu fixe hautement liquides, notamment des obligations gouvernementales et municipales et des fonds du marché monétaire.

La Société a modifié volontairement sa méthode comptable au cours de l'exercice 2022 afin de classer les intérêts payés et reçus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, tandis qu'ils étaient précédemment classés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement et que les intérêts reçus étaient classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. Les montants de l'exercice 2022 qui figurent dans les présentes ont été retraités pour refléter ce changement de méthode comptable.

Pour le trimestre clos le 28 février 2023, les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation sont demeurées relativement stables à 3 339 000 \$, contre 5 690 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2022.

Au premier trimestre de l'exercice 2023, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence favorable de 2 361 000 \$ sur les flux de trésorerie (incidence favorable de 42 000 \$ en 2022). Ces variations comprennent l'incidence favorable des débiteurs moins élevés (2 085 000 \$), d'une diminution des stocks (4 578 000 \$), d'une diminution des frais payés d'avance (1 644 000 \$) et des acomptes, ainsi que l'incidence négative de la diminution des créditeurs (6 545 000 \$). La diminution des stocks est principalement attribuable à la réduction prévue des stocks de Trogarzo^{MD}.

Au cours de l'exercice 2022, la Société a réalisé un produit net de 37 715 000 \$ tiré de l'émission d'un emprunt à long terme. Nous avons également encaissé un produit net de 2 871 000 \$ tiré de l'émission d'actions ordinaires à un investisseur institutionnel dans le cadre de notre programme de placements au cours du marché. Les principales sorties de trésorerie liées aux activités de financement au cours de l'exercice 2022 ont eu trait à l'achat de billets convertibles pour 28 819 000 \$ (y compris les coûts liés à l'achat) et aux coûts de financement différés de 1 527 000 \$ liés à l'établissement de la facilité d'emprunt.

Le 19 janvier 2021, la Société a réalisé un appel public à l'épargne visant le placement et l'émission de 16 727 900 unités de la Société pour une contrepartie en trésorerie brute de 46 002 000 \$, compte tenu de l'exercice intégral de l'option de surallocation. Les frais d'émission d'actions de 3 394 000 \$ ont donné lieu à un produit net de 42 608 000 \$.

Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire de la Société (chaque bon de souscription entier étant un « bon de souscription émis dans le cadre de l'appel public à l'épargne »). Chaque bon de souscription émis dans le cadre de l'appel public à l'épargne confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société au prix d'exercice de 3,18 \$ jusqu'au 19 janvier 2024.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement pour le premier trimestre de l'exercice 2023 comprennent une somme de 222 000 \$ liée à l'acquisition de matériel de recherche. Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 162 000 \$.

Détails sur la conférence téléphonique

La conférence téléphonique aura lieu le mercredi 12 avril 2023, sera animée par M. Paul Lévesque, président et chef de la direction, et commencera à 8 h 30 (HE). D'autres membres de l'équipe de direction, dont le chef de la direction financière, M. Philippe Dubuc, le chef de la direction médicale, Dr Christian Marsolais, et M. John Leasure, le chef de la commercialisation mondiale, se joindront à M. Lévesque pour répondre aux questions des participants après les remarques préparées.

Les participants sont invités à se connecter au moins dix minutes à l'avance afin d'avoir accès à la conférence.

Les informations relatives à l'accès et à la retransmission de la conférence téléphonique se trouvent ci-dessous :

INFORMATIONS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE	
Date de la conférence téléphonique :	12 avril 2023
Heure de la conférence téléphonique :	8 h 30 HE
Numéro à composer pour l'Amérique du Nord :	1-877-513-4119
Numéro international :	1-412-902-6615
Code d'accès :	4314981

ENREGISTREMENT DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE	
Numéro à composer pour l'Amérique du Nord :	1-877-344-7529
Numéro international :	1-412-317-0088
Code d'accès pour la rediffusion :	8857934
Date de fin de la rediffusion :	19 avril 2023

La conférence téléphonique sera accessible par webdiffusion à l'adresse

<https://edge.media-server.com/mmc/p/nt9j2fgq>

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) (NASDAQ : THTX) est une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com, sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov.

MESURE NON CONFORME AUX IFRS ET AUX PCGR DES ÉTATS-UNIS

Les renseignements présentés dans le présent communiqué de presse comprennent une mesure financière non conforme aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et non conforme aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). « BAIIA ajusté » est la mesure que la Société utilise comme indicateur de la performance financière. Le « BAIIA ajusté » est calculé en ajoutant, au bénéfice net ou à la perte nette, les produits financiers et les charges financières, les amortissements, l'impôt, la rémunération fondée sur des actions au moyen d'options d'achat d'actions et certaines dépréciations de stocks (ou les reprises connexes). Le « BAIIA ajusté » exclut les effets d'éléments qui reflètent principalement l'incidence des décisions d'investissement et de financement à long terme plutôt que les résultats des activités courantes. La Société est d'avis que cette mesure peut être un indicateur utile de sa performance opérationnelle d'une période à l'autre. Elle utilise cette mesure non conforme aux IFRS pour prendre des décisions de nature financière, stratégique et opérationnelle. Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure financière normalisée aux termes du référentiel comptable utilisé pour établir les états financiers de la Société auxquels la mesure se rapporte et il pourrait ne pas être comparable à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. La Société a recommencé à utiliser le BAIIA ajusté au cours du trimestre écoulé et elle a inclus le BAIIA ajusté de la période comparative. Un rapprochement quantitatif du BAIIA ajusté est présenté dans le tableau ci-dessous.

Rapprochement du BAIIA ajusté

(en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les 28 février	
	2023	2022
Perte nette	(10 443)	(9 032)
Ajouter :		
Amortissement ¹	939	2 184
Charges financières nettes ²	4 940	1 285
Impôt sur le résultat	96	27
Rémunération fondée sur des actions	576	1 442
BAIIA ajusté	(3 892)	(4 094)

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés portant sur nos prévisions de revenus pour l'exercice 2023, nos objectifs et stratégies pour 2023, le dépôt et l'approbation, par la FDA, d'un protocole modifié concernant la reprise de l'essai clinique de phase 1 utilisant le TH1902 et les échéances connexes, ainsi que le contrôle de nos dépenses afin de dégager un BAIIA ajusté positif d'ici la fin de l'exercice. Bien que les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué de presse se fondent sur des hypothèses que la Société juge raisonnables à la lumière des données dont elle dispose, les investisseurs doivent éviter de se fier indûment à ces énoncés, car les résultats réels peuvent différer. Parmi les hypothèses formulées dans la préparation des énoncés prospectifs, mentionnons les suivantes : i) les ventes de nos produits continueront d'augmenter en 2023 et par la suite; ii) nous contrôlerons nos charges comme prévu et aucun imprévu n'aura pour effet d'augmenter nos charges en 2023 et par la suite; iii) nous déposerons un protocole modifié pour reprendre l'essai clinique de phase 1 portant sur le TH1902 et la FDA approuvera ce protocole modifié, nous permettant ainsi de reprendre ledit essai clinique; iv) nous aurons accès à la deuxième tranche de 20 millions de dollars américains de la facilité d'emprunt et nous respecterons les modalités de la facilité d'emprunt; et v) aucun événement ne se produira qui nous empêchera de mettre à exécution les objectifs énoncés dans le présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs sont soumis à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, une baisse ou une stagnation des ventes de nos produits en 2023 et par la suite, des rappels de produits ou des changements réglementaires qui auraient un effet négatif sur la vente de nos produits, le cas où des événements nous amèneraient à dépenser plus de fonds que prévu, ce qui pourrait donner lieu à un BAIIA ajusté négatif d'ici la clôture de l'exercice et par la suite, des cas de défaut à l'égard des modalités de la facilité d'emprunt donnant lieu à une augmentation de 300 points de base sur l'emprunt et une décision des prêteurs selon laquelle tous les montants exigibles aux termes de la facilité d'emprunt sont immédiatement

remboursables, le rejet par la FDA des modifications à notre protocole visant la reprise de notre essai clinique de phase 1 utilisant le TH1902, des difficultés financières quant au respect de nos obligations contractuelles ou un manquement aux clauses restrictives contractuelles, et des modifications de notre plan d'affaires. Les investisseurs actuels et potentiels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 27 février 2023, accessible sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov à titre d'annexe de notre rapport sur le formulaire 40-F daté du 28 février 2023, dans les documents déposés de Theratechnologies pour connaître les autres risques liés à l'entreprise. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date. Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Relations avec les investisseurs :

Mme Elif McDonald
Directrice principale, Relations avec les investisseurs
ir@theratech.com
1-438-315-8563

Relations avec les médias :
Mme Julie Schneiderman
Directrice principale, Communications et affaires générales
communications@theratech.com
1-514-336-7800

¹ Compte tenu de l'amortissement des immobilisations corporelles et de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des autres actifs et des actifs au titre de droits d'utilisation.

² Compte tenu de la totalité des produits financiers et des charges financières, à savoir : l'effet du change, les produits d'intérêts, la charge de désactualisation et amortissement des coûts de financement différés, les charges d'intérêts, les frais bancaires, le profit ou la perte sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et la perte sur la modification de la dette.